

GUIDE DES APPRENTIS AGRICOLES

DÉCOUVRIR LA MSA

Qui sommes-nous ?

À vos côtés, tout au long de votre vie.

QUI SOMMES NOUS ?

La MSA est votre interlocuteur unique pour l'ensemble de votre protection sociale. Mais ce n'est pas seulement la Sécurité Sociale des agriculteurs. C'est aussi un organisme qui accompagne les jeunes, les familles, les actifs et les retraités grâce à des aides financières, un accompagnement social et des actions de prévention tout au long de la vie.

Tous les apprentis agricoles sont affiliés à la MSA.

SANTÉ



Remboursements soins,
dentaire, optique,
hospitalisation,
Indemnisation
arrêts de travail

FAMILLE



Aides au logement
prime d'activité, prime
de naissance...

RETRAITE



Versement de la retraite

AIDES SOCIALES



Revenu de solidarité
active...

OUVRIR MON ESPACE PRIVÉ EN LIGNE



Cet espace est nécessaire pour réaliser toutes vos démarches.

Rendez-vous sur le site sudaquitaine.msa.fr pour ouvrir votre espace sécurisé.

- 1** Depuis la page d'accueil cliquez sur « S'inscrire »
- 2** Choisissez « Particulier »
- 3** Renseignez votre numéro de sécurité sociale (vous le trouverez sur votre carte vitale)
- 4** Complétez les coordonnées demandées
- 5** Répondez à la question de sécurité*

Rendez-vous dans votre boîte mail pour récupérer votre mot de passe provisoire (valable 3 jours) puis connectez-vous sur votre espace sécurisé pour modifier votre mot de passe.

Votre espace privé est maintenant créé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La carte vitale est unique et personnelle.

Elle contient votre numéro de sécurité sociale (n°INSEE). Ce numéro comporte 15 chiffres.

Il permet de vous identifier dans toutes vos démarches. Pensez à le communiquer dans tous vos échanges (courriers, mails, téléphone).

Téléchargez l'appli Carte Vitale qui vous permet d'accéder depuis votre smartphone aux mêmes services que la carte Vitale. Elle est gratuite et sécurisée.



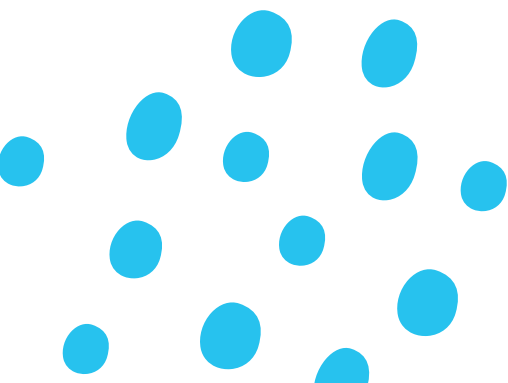
* Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la question sécurité, vous recevrez le mot de passe provisoire par courrier (valable 3 semaines).

S'INSCRIRE ET RECEVOIR MES REMBOURSEMENTS



- 1** Connectez-vous à votre Espace sécurisé
- 2** Déclarez votre médecin traitant
- 3** Envoyez votre relevé d'identité bancaire (RIB)
- 4** Mettez à jour votre carte vitale dans de nombreuses structures médicales (pharmacies, hôpitaux...)

Sans ces démarches, aucun remboursement ne pourra être effectué.
Votre espace est maintenant activé, vous recevrez prochainement toutes les informations de la MSA dans votre boîte mail.



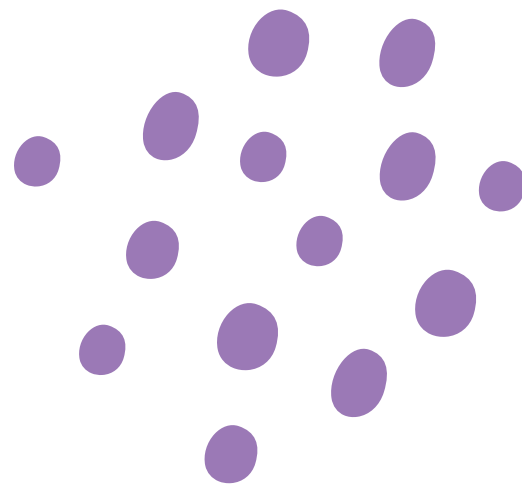
LE SAVIEZ-VOUS ?



Toutes vos démarches peuvent être réalisées via l'application « Ma MSA & moi » (télécharger des attestations de droit, suivre des remboursements, poser une question...)

PENSEZ À LA TÉLÉCHARGER

AIDES FINANCIÈRES VOS DROITS



Vous pouvez prétendre à plusieurs aides financières selon votre situation familiale et vos revenus :

Allocation pour payer le loyer

Si vous êtes locataire d'un logement (foyer, chambre chez l'habitant, appartement meublé ou non, colocation), vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide au logement.

Renseignez-vous auprès de la MSA avant de faire votre demande d'aide au logement, cela peut avoir des incidences sur les prestations de vos parents.

Prime d'activité

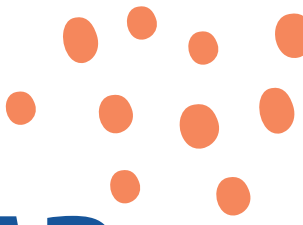
La prime d'activité est versée aux travailleurs qui ont des revenus modestes. Les apprentis de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous conditions. Elle est calculée sur la base de vos revenus des 3 derniers mois.

Revenu de solidarité active (RSA)

Deux conditions principales : Avoir plus de 18 ans et justifier d'au moins 2 ans d'activités à temps plein (soit 3 214 heures) au cours des 3 dernières années.



Pour connaître votre éligibilité, vous devez faire la simulation sur le site :
www.mesdroitssociaux.gouv.fr



SUIS-JE CONCERNÉ PAR LES ARRÊTS DE TRAVAIL ? MALADIE ET ACCIDENTS

Au titre d'apprenti agricole, vous êtes concerné par les arrêts de travail en cas de maladie, accidents... Dans ces cas-là, vous devez impérativement consulter votre médecin, c'est lui qui vous prescrira un arrêt de travail. Lorsque vous avez un arrêt de travail, vous devez, dans un premier temps, prévenir votre employeur puis obligatoirement adresser :



Les volets 1 et 2 de votre arrêt de travail

A la MSA dans les 48 heures par courrier à l'adresse unique, quelque soit votre département de résidence ou de lieu de travail (Landes ou Pyrénées-Atlantiques) :
MSA SUD AQUITAINE
70 rue Alphonse Daudet
40280 Saint-Pierre-du-Mont



Le volet 3 de votre arrêt de travail

A votre employeur pour justifier votre absence

Pendant cet arrêt de travail, vous ne serez pas payé par votre employeur. La MSA peut vous verser, si vous réunissez les conditions (nombre d'heures, salaire...) un revenu de remplacement appelé indemnité journalière (IJ).



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'arrêt de travail est soumis à des règles strictes :

- Des horaires de sorties autorisées qui figurent sur votre arrêt de travail
- Une présence à votre domicile qui peut être contrôlée pendant toute la durée de l'arrêt en dehors des horaires de sortie.

Si vous ne respectez pas ces règles, le montant de vos indemnités journalières peut être réduit ou le paiement suspendu.

LA PRÉVENTION SANTÉ CHEZ LES JEUNES EN MSA

VOUS CONNAISSEZ ?

M'T dents tous les ans !

Un examen bucco-dentaire pour les jeunes de 3 à 24 ans offert tous les ans chez le chirurgien-dentiste.



Les Instants Santé Jeunes de 16 à 24 ans

Recevez un chèque sport de 30 € si vous validez ce parcours !

C'est un programme conçu spécialement pour vous accompagner en évaluant vos besoins individuels grâce à un entretien personnalisé avec un coach santé sur plusieurs thématiques (santé mentale / bien-être, alimentation et activité physique, vie affective et sexuelle, alcool, tabac et autres substances, audition, sécurité routière).

Une expérience personnalisée pour améliorer votre bien être et votre santé globale.



La vaccination papillomavirus humain

La vaccination contre les HPV (Human Papillomavirus) prévient jusqu'à 90% des infections HPV à l'origine des cancers. Cette vaccination est recommandée pour les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans révolus avec un schéma à 2 doses, espacés de 5 à 13 mois.

Par ailleurs, dans le cadre du rattrapage vaccinal, la vaccination est recommandée pour les jeunes femmes et les jeunes hommes entre 15 et 26 ans révolus selon un schéma à 3 doses.

Il peut être prescrit et effectué par les médecins, les sages-femmes, les infirmiers et les pharmaciens.



L'arrêt du tabac : Moi(s) sans Tabac

La MSA Sud Aquitaine soutient la campagne annuelle nationale en novembre « Moi(s) sans Tabac » et vous accompagne.

Vous voulez arrêter de fumer ? Votre MSA vous propose des solutions pour vous aider.

Vous pouvez bénéficier d'un remboursement des traitements par substituts nicotiniques prescrits par un professionnel de santé.



STRESS, INQUIÉTUDES, DIFFICULTÉS... ?

LES CONTACTS UTILES

Le Fil Santé Jeunes

C'est un dispositif national d'écoute, de prévention, de soutien et d'accompagnement destiné aux 12-25 ans :

Une ligne d'écoute anonyme et gratuite au 0800 253 236 accessible 7 jours sur 7 de 9h à 23h.

- Un tchat
- Un site internet pour trouver l'information et une orientation vers des structures spécialisées (lieux d'accueil et d'écoute, maison des adolescents, structure de soins...).



AGRI'ECOUTE

Service d'écoute 24H/24 et 7J/7

Dédié au monde agricole et rural.

Ne restez pas seul face aux difficultés !



Numéro national de prévention du suicide

Ecoute professionnelle et confidentielle 24H/24 et 7J/7.



Santé mentale-info-service.fr

Le site de référence pour s'informer sur la santé mentale et savoir s'orienter.

Des conseils pour adopter les comportements favorables à une bonne santé mentale.



Arrêtons les violences

Numéro d'écoute, d'information et d'orientation.



Dans ces moments-là, il est important de demander de l'aide et de se faire accompagner. Pour cela vous pouvez :

- Demander un Rendez-vous avec votre médecin traitant
- Rencontrer un psychologue gratuitement par le biais de :

Mon soutien Psy

Dispositif permettant de bénéficier jusqu'à 12 séances gratuites par an chez un psychologue partenaire (liste sur : <https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>).



Mon soutien psy

RESTONS EN CONTACT



Par l'application mobile « Ma MSA & moi »

- Mes messages (pour poser une question)
- Demander un rendez-vous (pour échanger avec un conseiller dans un accueil MSA ou par téléphone)
- Envoyer un document
- Demander une carte européenne (CEAM)
- Consulter les attestations santé



Par l'espace sécurisé du site sudaquitaine.msa.fr

Rubrique « Contact et échanges »

- Envoyer un message
- Demander un rendez-vous



Par téléphone en composant le 05 58 06 55 00 :

- Touche 1 : pour les remboursements santé, indemnités journalières...
- Touche 2 : pour l'aide au logement, la prime d'activité, le RSA...
- Touche 3 : pour le service retraite
- Touche 4 : pour prendre rendez-vous avec un conseiller (service disponible le matin)

Si toutes les lignes sont occupées, le répondeur se connectera pour vous permettre de laisser vos coordonnées. Vous serez rappelé dans les 48 heures.

En composant le 05 59 80 98 99 pour échanger en toute confidentialité avec un travailleur social



Rendez-vous dans l'un de nos points d'accueil (uniquement sur RDV)

- Saint-Pierre-du-Mont : 70 rue Alphonse Daudet
- Saint-Palais : 8 avenue de Garris
- Pau : 1 place Marguerite Laborde
- Dax : 5 rue Léon Gischia



Suivez nos réseaux sociaux pour rester informés de notre actualité :

- Facebook : MSA Sud Aquitaine
- LinkedIn : MSA Sud Aquitaine
- X (Twitter) : @msasudaquaine





santé
famille
retraite
services

Groupe MSA Sud Aquitaine